

tes reprises des questions importantes sur l'avenir des communautés de langue minoritaire. Tout cela témoigne de l'éveil des communautés et des individus chez les minorités de langue officielle.

Nous avons reçu, au gouvernement fédéral, l'expression de ces inquiétudes avec beaucoup de sympathie et nous avons entrepris de réexaminer les politiques touchant les minorités. Mais ce serait trahir la vérité que d'affirmer qu'il n'y avait jusque-là aucune politique générale pour aider les minorités francophones à survivre et à s'épanouir.

Si elle ne s'est pas toujours manifestée clairement, c'est probablement parce que, de par sa complexité, elle dépassait largement le cadre d'un seul ministère ou d'un seul organisme fédéral, et que son action ne portait pas toujours uniquement sur les programmes destinés directement aux communautés francophones et anglophones.

Je n'en veux pour exemple que la politique du bilinguisme dans l'administration fédérale. Elle avait pour but, en bonne partie du moins, de donner des services en français aux minorités. Référons-nous à la déclaration de M. Keith Spicer dans son dernier rapport déposé à titre de commissaire aux langues officielles:

- "En reconnaissant officiellement leurs associations provinciales et les appuyant finan-

M. Chrétien chaudement ovationné

Récemment, alors qu'il prononçait un discours sur les perspectives économiques du Canada devant les membres du Canadian Club de Toronto, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, mit son texte de côté pour promettre avec beaucoup d'ardeur de lutter pour l'unité canadienne.

Autrefois avocat à Trois-Rivières et longtemps "cantonné de l'autre côté de la clôture", M. Chrétien résolut un jour de suivre le conseil d'un confrère et de visiter le reste du pays. C'est alors qu'il prit conscience de tout ce que représentait le Canada. Il comprit pourquoi "des millions de gens partout dans le monde donneraient jusqu'à leur chemise pour obtenir le privilège de devenir Canadien".

Pressant les Canadiens d'abattre les barrières qui les séparent, le ministre a rappelé l'un des plus grands moments de sa carrière, alors que ses fonctions de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lui fournirent l'occasion d'examiner l'un des premiers livres écrits en esquimau. Selon M. Chrétien, "les Inuit sont la preuve vivante que l'on peut subsister en tant qu'entité culturelle et linguistique distincte au sein de la grande famille canadienne".

Le ministre a fortement encouragé ceux qui parlent le français à s'adresser aux Québécois dans leur langue pour que ces derniers se sentent à l'aise au sein de la Confédération. Soulignant ses propres efforts en anglais, il ajouta pour badiner: "Je sais que mon anglais n'est pas parfait, mais il est meilleur que votre français".

M. Chrétien a poursuivi en disant combien il a été surpris, lui qu'on avait toujours mis en garde contre la fréquentation des églises non catholiques, de découvrir à l'occasion de cérémonies anglicanes officielles un peuple "plus catholique que les catholiques".

Après 11 ans au sein du Cabinet fédéral "ma vision du Canada a beaucoup changé", avoue M. Chrétien, qui fut chaudement ovationné.

cièrement, adoptant la Loi sur les langues officielles destinée à étendre leurs droits et, enfin, les amenant à prendre davantage conscience d'elles-mêmes grâce à l'animation socioculturelle, l'administration fédérale a rendu concevable leur renaissance. Tout cela a contribué à ne plus faire de ces groupes la minorité d'une minorité, mais au contraire a consacré leur appartenance à l'une des deux "majorités" nationales."

Par suite de cette révision, d'ailleurs, chaque ministère devra désormais devenir plus précis et tenir compte des besoins des communautés minoritaires dans la préparation de son plan annuel d'amélioration de la qualité des services donnés dans les deux langues.

Dans un autre domaine, celui de la radio-télédiffusion, le geste principal du gouvernement fédéral a été l'approbation du Plan de rayonnement accéléré de la Société Radio-Canada, pour que chaque communauté de langue officielle soit servie dans sa langue.

Domaine de l'éducation

Au chapitre de l'éducation, mentionnons l'entente fédérale-provinciale conclue en 1970 dans le but d'encourager les dix provinces à maintenir et même à élargir leur système d'enseignement dans la langue de la minorité.

J'ai mentionné l'action socioculturelle de mon ministère, axée nettement et

directement sur le développement des communautés minoritaires.

On pourrait allonger cette liste et mentionner la politique de l'étiquetage, le programme d'aide aux provinces pour la formation bilingue de leurs fonctionnaires ou la traduction de leurs lois, l'aide au secteur privé et aux associations bénévoles et l'activité des institutions culturelles fédérales.

Par ailleurs, reconnaissons qu'un grand nombre des moyens d'action pris pour aider les minorités relèvent des provinces. C'est ce qui a amené le premier ministre à proposer aux provinces, en septembre dernier, que soient insérés dans la Constitution canadienne les droits linguistiques des minorités. Ce serait la clef de voûte de la protection des droits linguistiques des minorités. Le gouvernement fédéral a bon espoir que les provinces acquiesceront à sa proposition.

...Aujourd'hui, j'ai le plaisir de réaffirmer les positions de principe du gouvernement fédéral touchant plus particulièrement les minorités de langue officielle et celui d'annoncer qu'un mécanisme d'accueil sera mis en place pour mieux les servir et que le programme d'action socioculturelle du secrétariat d'État sera, comme je viens de le mentionner, considérablement augmenté au cours des cinq prochaines années. Notre approche est assez clairement définie et les idées fondamentales en sont assez bien structurées; cependant les modalités d'application restent à préciser.

Les principes

La politique linguistique est un élément essentiel de l'identité canadienne, dans le cadre de laquelle il est entendu que:

- l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada et sont source d'épanouissement individuel et collectif;
- la disparition des minorités de langue officielle compromettrait l'unité canadienne en réduisant le pays à la juxtaposition de deux collectivités linguistiques, chacune isolée sur son territoire;
- l'épanouissement constant des groupes minoritaires de langue officielle dans toutes les provinces encourage, dans la société canadienne, l'ouverture à tout un ensemble de valeurs et de cultures.

En vue de préserver et de développer au Canada une société au sein de laquelle les membres des deux collectivités de langue officielle puissent vivre, travailler et communiquer dans un esprit d'égalité et de respect mutuel, la reconnaissance des principes de l'égalité linguistique doit s'intégrer à l'édifice social canadien:

(suite à la page 8)